

Forfait urgence

7 janvier 2022

Un nouvel obstacle à l'accès aux soins

Une première fois repoussé le dispositif « forfait patient urgence » est désormais applicable pour les patients qui poussent la porte des urgences.

Ainsi de nombreux usagers vont subir la **double peine**, celle d'**être malade** et celle de **devoir s'acquitter d'une somme de 18 euros pour être pris en charge**.

C'est une remise en cause fondamentale d'un des piliers de notre modèle sociale en l'occurrence l'égalité de tous dans l'accès aux soins.

Le « quoi qu'il en coûte » gouvernemental s'applique ici de manière cynique et autoritaire.

Pour faire obstacle à cette mesure totalement scandaleuse **nous nous associons à la pétition de la CGT** qui demande son retrait pur et simple.

Signez et faites signer cette pétition pour mettre en échec cette disposition réactionnaire et rétrograde.

[**Signer la pétition**](#)

Arnaud FAUCON, responsable du collectif santé INDECOSA-CGT

[**Voir la déclaration d'indecosa CGT à ce propos**](#) du 7 oct. 2020